



N° 25-04-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - Mme Dominique CATHELIN-PENAUD - M. Sylvain HARLE - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Lucien KLIPFEL - Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - M. Philippe HERCYK - M. Alexandre MORENO

Pouvoirs :

Mme Ghislaine CHAUVEAU pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Ferdinando CITO
M. Philippe HERCYK pouvoir à M. Philippe GEFFROTIN
M. Alexandre MORENO pouvoir à M. Sylvain HARLE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	27
Date de convocation	26/03/2025
Date d'affichage	26/03/2025

Objet : Budget Primitif 2025 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311.1 et L 2312.2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal n°25-04-10 en date du 2 avril 2025, approuvant le Compte Financier Unique 2024 (CFU),

VU la délibération du Conseil Municipal n°25-04-11 en date du 2 avril 2025 décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal n°25-04-12 en date du 2 avril 2025 fixant les taux d'imposition des contributions directes pour l'exercice 2025,

VU l'avis de la commission des finances du 31 mars 2025,

VU la note de «présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles» également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),

VU la maquette budgétaire, ci-annexée,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire Adjoint Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

Pour : 17

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Alexandre MORENO) - Mme Dominique CATHELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Jean SZEWCZYK

Contre : 9

M. Philippe GEFFROTIN (pouvoir M. Philippe HERCYK) - Mme Carmela DEGLIAME - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE

Abstention : 1

M. Guy BOISSEAU

Article 1 : D'ADOPTER le Budget Primitif 2025 de la Ville de Groslay qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif 2025	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	11 232 236,00	11 232 236,00
Section d'Investissement	5 727 910,00	5 727 910,00
Total budget	16 960 146,00	16 960 146,00

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire,
le

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
M. Ludovic LEFFET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ludovic LEFFET', written over a faint grid background.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.



Budget primitif 2025

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (Monsieur le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 mars 2025 (délibération n° 25-03-04 du 06/03/2025).

Il est précisé que le budget 2025 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et déficit d'Investissement du Compte Financier Unique 2024.

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières en faveur des grands projets du mandat.
- Accélérer le programme d'investissement pour entretenir la ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques.
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours, modéré et calculé au plus juste, à l'endettement.
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

-1- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

L'exercice 2024 présente les résultats suivants :

- Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **1 940 577,51 €**.
- Le besoin de financement de la section d'investissement est de **1 036 946,91 €**.

Ainsi, après la présentation du **Compte Financier Unique 2024**, l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, de l'exercice 2024, se décompose comme suit :

1. **1 036 946,91 €** seront prélevés pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera inscrit à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) du Budget Primitif 2025.
2. **590 886,60 €** seront affectés en réserves pour anticiper de futurs besoins en investissement, et seront comptabilisés au même article 1068 du Budget Primitif 2025.
3. Le reliquat de **312 744,00 €** sera reporté en section de fonctionnement et inscrit au chapitre 002 (Résultat de fonctionnement reporté) du Budget Primitif 2025.

Cette répartition permet de garantir l'équilibre budgétaire de la commune tout en consolidant la capacité d'autofinancement pour les investissements à venir.

-II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **11 232 236,00 €**.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement :

Pour l'exercice 2025, il est inscrit pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant total de 8 609 190,98 €, elles étaient de 8 355 690,92 € en 2024.

BP 2025 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 605 908,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 718 179,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	762 098,84
Chapitre 66	Charges financières	239 774,02
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	37 800,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	245 431,12
Total dépenses réelles de fonctionnement		8 609 190,98
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 495 256,13
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 127 788,89
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 232 236,00

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la Commune, notamment :

- Les charges à caractères général (Contrats, fluides, télécommunications, fournitures ...) pour 2 605 908,00 €,
- Les charges de personnel pour 4 718 179,00 €,
- Les subventions versées aux associations pour 181 200,00 €,
- La subvention de fonctionnement au CCAS pour 235 000,00 €.

- Les intérêts des emprunts pour 238 838,42 €,
- Le virement à la section d'investissement de l'excédent de la section de fonctionnement de 2025 pour 1 495 256,13 €
- Les atténuations de produits comprenant le Fonds péréquation recettes fiscales communale et intercommunale (110 000,00 €) et le versement à la CAPV de l'attribution de compensation (135 431,12 €)

2. Les recettes de fonctionnement :

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 10 919 492,00 €, elles étaient de 11 145 947,54 € en 2024.

BP 2025- RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 013	Atténuations de charges	180 000,00
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	850 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	7 218 591,00
Chapitre 731	Fiscalité locale (Autres contributions directes)	70 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 902 474,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	297 932,05
Chapitre 76	Produits financiers	300 494,95
Chapitre 77	Produits exceptionnels	100 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		10 919 492,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	312 744,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 232 236,00

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la ville. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- La redevance des familles au titre du Centre de Loisirs pour 305 000,00 €,
- La participation des familles au titre de la restauration scolaire pour 444 000,00 €,
- Les impôts directs locaux pour 6 570 000,00 €,
- Les taxes pour 555 000,00 €,
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 920 000,00 €,
- Les autres dotations pour 360274,00 €,
- Les participations pour 590 200,00 €,
- Le remboursement de l'assurance pour le sol de la Salle des Fêtes pour 114 000,00 €
- ...

En ce qui concerne la fiscalité de la commune, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2024.

-III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 727 910,00 €**.

Elle comprend :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- En recettes : deux types de recettes coexistent
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ...
 - et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département...).

1. En dépenses :

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 4 650 963,09 €, elles étaient de 4 937 979,43 € en 2024.

BP 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	-
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 067 673,08
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	116 370,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 361 920,01
Chapitre 23	Immobilisations en cours	105 000,00
Total dépenses réelles d'investissement		4 650 963,09 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 036 946,91
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	-
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	40 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 727 910,00

Pour 2025, les postes de dépenses les plus importants (hors solde d'exécution de la section d'investissement de 1 036 946,91) concernent :

➤ REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS		1 067 673,08 €
➤ TRAVAUX SUR LES BATIMENTS SCOLAIRES		949 165,44 €
- Ravalement et isolation Les Glaisières	780 000,00 €	
- Réfection de la couverture ALSH Daudet	26 790,00 €	
- Réhabilitation et mise en conformité toilettes Glaisières	70 000,00 €	
- Faux plafond de la Farandoline	34 347,44 €	
- Travaux EP EU, Pose de films occultants ...	38 028,00 €	
➤ AUTRES BATIMENTS PUBLICS		376 805,78 €
- Solde Travaux de la Salle Roger Donnet	218 895,78 €	
- Agenda D'accessibilité Programmée (ADAP)	150 000,00 €	
➤ TRAVAUX HOTEL DE VILLE		106 800,00 €
(solde travaux de ravalement et ascenseur PMR)		

➤ TRAVAUX DE VOIRIE		1 347 472,41 €
- Rue du Champ de l'Asile	720 203,42 €	
- Rue du lac marchais	232 156,99 €	
- Chemin du Savat	100 000,00 €	
- Installation vidéo verbalisation	230 000,00 €	
- Campagne d'enrobé...	65 112,00 €	
➤ AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		101 864,80 €
➤ ACHAT TERRAINS NUS (Alignement Rue des Carrières...)		83 971,00 €
➤ ACHAT VEHICULES		80 000,00 €
➤ ACHAT MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		59 025,60 €
➤ ACHAT MOBILIER, MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		42 158,00 €

2. En recettes :

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 3 064 864,98 € elles étaient de 4 961 476,17 € en 2024.

BP 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserve	1 947 833,51
Chapitre 13	Subventions d'investissement	843 553,47
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-
Chapitre 024	Produit de cession	273 478,00
Total recettes réelles d'investissement		3 064 864,98
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 495 256,13
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	40 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre section	1 127 788,89
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 727 910,00

Ainsi, pour 2025, il est notamment inscrit :

- L'Excédent de la section fonctionnement	1 495 256,13 €
- L'Excédents de fonctionnement capitalisé	1 627 833,51 €
- Le FCTVA	300 000,00 €
- La vente de la crèche	269 900,00 €
- La Taxe d'aménagement pour	20 000,00 €
- Les subventions de l'Etat pour	162 076,13 €
- Les subventions de la Région pour	74 948,01 €
- Les subventions du Département pour	297 191,58 €
- Le Fond de concours de la CAPV	197 418,52 €
- Autres (SMDEGTVO, Orange)	111 919,23 €

-IV- / ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 6 248 311,18 € avec une annuité de 1 306 511,50 € comprenant : 1 067 673,08 € de capital + 238 838,42 € d'intérêts.

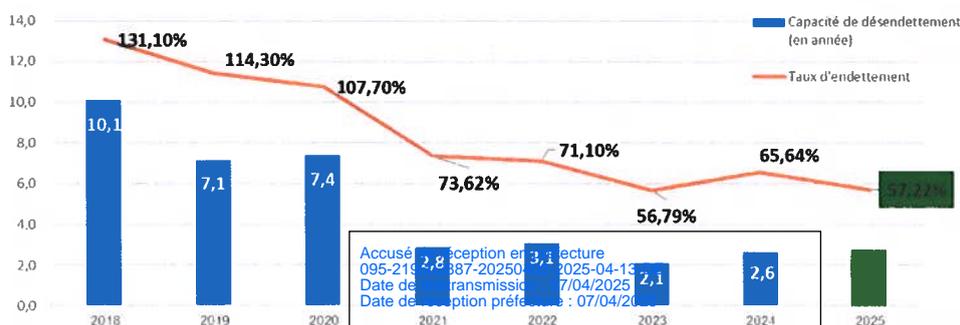
ETAT DE LA DETTE

Organisme Prêteur	Objet de la dette	Année de réalisation	Durée (an)	Dernière échéance	Taux (%)	Index	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31/12
CREDIT AGRICOLE	Réaménagement centre ville et salle des fêtes	2014	15	27/05/2029	2,94	FIXE	1 000 000,00	66 666,72	7 731,92	74 398,64	227 777,16
CREDIT AGRICOLE	Financement des investissements 2013	2012	15	19/04/2027	4,57	FIXE	1 000 000,00	84 289,84	7 345,48	91 635,32	118 370,85
DEXIA CLF	Refinancement du prêt MPH272816EUR	2015	15	01/09/2030	3,40	FIXE	8 358 572,04	598 022,81	138 160,49	736 183,10	3 469 675,19
DEXIA CLF	Financement des investissements 2010	2010	20	01/01/2031	3,77	FIXE	835 000,00	41 750,04	8 689,94	50 439,98	212 228,57
DEXIA CLF	Financement divers de travaux publics 2010	2010	20	01/09/2030	2,85	FIXE	104 142,47	5 873,27	957,41	6 830,68	30 267,23
DEXIA CLF	Financement divers de travaux de bâtiments	2010	20	01/09/2030	2,85	FIXE	60 497,75	3 411,87	556,17	3 968,04	17 582,50
CREDIT AGRICOLE	PROGRAMME 2 INVESTISSEMENT 2016	2016	15	01/07/2031	1,33	FIXE	400 000,00	27 065,69	2 371,87	29 437,56	162 743,52
CREDIT AGRICOLE	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2016	2016	15	07/03/2031	1,84	FIXE	600 000,00	40 613,04	5 525,14	46 138,18	259 666,16
BANQUE POSTALE	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2024	2024	10	01/07/2034	3,67	FIXE	2 000 000,00	200 000,00	67 500,00	267 500,00	1 750 000,00
TOTAL GENERAL							14 358 212,26	1 067 673,08	238 838,42	1 306 511,50	6 248 311,18

EVOLUTION DE L'EPARGNE

Ville de Groslay	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	8 205 966	8 432 844	8 417 672	8 161 208	7 837 233	7 965 684	8 355 691	8 609 191
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	9 426 608	10 058 506	9 850 722	11 136 631	10 206 468	11 065 754	11 145 948	10 919 492
Remboursement d'emprunt (Capital)	833 264	1 340 197	885 010	2 412 763	941 851	972 340	968 400	1 067 673
Épargne brute (€) (RRF - DRF)	1 220 642	1 625 662	1 433 050	2 975 423	2 369 234	3 100 070	2 790 257	2 310 301
Taux d'épargne brute (%) (Épargne brute/RRF) (Moyenne de la strate : 17,8%)	12,9%	16,2%	14,5%	26,7%	23,2%	28,0%	25,03%	21,16%
Épargne nette (€) (Épargne brute - Annuité encours de la dette)	387 378	285 464	548 040	562 660	1 427 383	2 127 730	1 821 857	1 242 628
Taux d'épargne nette (%) (Épargne nette/RRF) (Moyenne de la strate : 10,7%)	4,1%	2,8%	5,6%	5,1%	14,0%	19,2%	16,35%	11,38%
Encours de la dette au 31/12/N	12 354 879	11 496 398	10 611 338	8 198 576	7 256 725	6 284 385	7 315 984	6 248 311

CAPACITE DE DESENETTEMENT



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne de la strate
Capacité de désendettement (en année)	10,1	7,1	7,4	2,8	3,1	2,0	2,6	2,7	3,8
Taux d'endettement	131,10%	114,30%	107,70%	73,62%	71,10%	56,79%	65,64%	57,22%	67,60%

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne de la strate
Population (INSEE)	8 597	8 561	8 519	8 462	8 462	8 519	8 519	8 422	797
Encours de la dette par habitant (Encours de la dette / population INSEE)	1 437	1 343	1 246	969	858	738	859	742	